

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical  
Séance du 30 mars 2021



Le 30 mars 2021, à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle Emmanuel Chabrier de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

**DATE DE LA CONVOCAATION**

24 mars 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

24 mars 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 33

Présents :

16

17 (à partir de 18h47)

18 (à partir de 19h08)

**Présents :**

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Antoine TRYSTRAM, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Michel HIRTZ, M. Régis SALIC, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Karine BARTHELEMY, Mme Caroline BOILLE, M. Arnaud TURMINEL, Mme Marie-Christine DE SAINT SALVY, M. Christophe LOYAU-TULASNE (à partir de 18h47, soit à partir de n°DELA 037151009/2021-8.8), Mme Betsabée HAAS (à partir de 19h08, soit à partir de n°DELA 037151009/2021-8.8), M. Christian VRAIN (suppléant), M. Alain BASTIE (suppléant).

**Pouvoir(s) :**

M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.

Mme Nathalie GUENAULT a donné pouvoir à M. Antoine TRYSTRAM.

M. Jacques LEMAIRE a donné pouvoir à M. Antoine TRYSTRAM.

Mme Axelle TREHIN a donné pouvoir à Mme Régine HINET.

**Absents excusés :**

Mme Hédia GHANAY, M. Christophe LOYAU-TULASNE (jusqu'à 18h46, soit jusqu'au n°DELA 037151008/2021-7.1 inclus), Mme Mélanie FORTIER, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, Mme Sylvie POINTREAU, M. Didier THEME, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS (jusqu'à 19h08, soit jusqu'au n°DELA 037151008/2021-7.1 inclus), M. Grégory PODDA, Mme Isabelle MELO, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoit BARANGER.

**Secrétaire de séance :** M. Antoine TRYSTRAM

**DELA 037 151 006 / 2021 – 7.6**

**FINANCES : Participations financières des EPCI pour l'exercice 2021**

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 5212-19 et L. 5212-20

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 22, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

**Article 1 :** d'approuver les contributions financières 2021 des EPCI membres auprès du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) comme suit :

	Participations EPCI 2021
Communauté de communes TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	29 839 €
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	97 723 €
Communauté de communes GATINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN	34 892 €
Communauté de communes CASTELRENAUDAIS	8 748 €
Communauté de communes TOURAINE EST VALLEES	8 798 €

Article 2 :

d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme  
La Membrolle-sur-Choisille, le 31 mars 2021

Le Président,  
Sébastien MARAIS



**ANVAL**  
*(Syndicat Mixte des Affluents  
Nord Val de Loire)*  
Siège social : Place de l'Europe  
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE